

# Mieux acheter pour jeter moins



## Cela ne peut plus durer comme ça...

Retour des traditionnelles courses du samedi... On se retrouve bien souvent avec un tas de sacs et emballages divers, qui finissent pour la plupart très rapidement à la poubelle. Ces sacs, bouteilles, flacons, boîtes, barquettes et films plastiques représentent 30 % environ du poids de nos déchets. Sans oublier les nombreux produits « jetables » ou à courte durée de vie qui, eux aussi, alimentent le flux des déchets... tout en délestant notre porte-monnaie : rasoirs, stylos, gobelets, appareils photo, cédéroms, mallettes, literie, vaisselle, briquets, biberons, lingettes, etc.

Si l'emballage est parfois utile en protégeant les produits et en informant le consommateur, il n'est bien souvent qu'un outil de merchandising destiné à séduire l'acheteur potentiel et augmenter sa consommation.

## Exemple

Certains produits, comme les biscuits ou les confiseries, « bénéficient » de deux ou trois emballages afin d'avoir un plus gros volume, et donc un meilleur pouvoir attractif.

Un constat : on jette beaucoup, en moyenne 365 kg de déchets par personne et par an, soit 1 kg par jour. Et on jette de plus en plus : près de 5 kilos de plus chaque année.

Les raisons : l'élévation du niveau de vie et l'évolution des modes de vie et de consommation – davantage de célibataires, de repas pris à l'extérieur, de mobilité, de loisirs...

Cela ne peut pas durer. Ce qu'on jette représente un gaspillage de ressources naturelles (eau, énergie, métaux, etc.). De plus, les capacités de stockage et d'élimination de ces déchets arrivent à saturation. Le recyclage reste très insuffisant avec une part de 7 % dans le traitement des déchets ménagers.

De plus, en dehors de la matière organique (déchets alimentaires, déchets verts), qui peut être recyclée naturellement, tout déchet est polluant.



Mieux choisir ce qu'on achète, c'est l'« écologie du panier à provisions ».

## Exemples

Dans l'environnement, les déchets de plastique ne disparaissent pas : ils se transforment peu à peu en microparticules, qu'on retrouve dans le sable des plages et dans les océans et qu'on suspecte de pénétrer dans les chaînes alimentaires.

L'incinération des déchets, filière la plus répandue, même si elle a fait d'énormes progrès, dégage inévitablement de petites quantités de dioxines.

Une pile contient toujours des substances dangereuses. Elle demande pour sa fabrication jusqu'à 150 fois plus d'énergie qu'elle ne peut en fournir.

## Réduire les déchets, c'est aussi dépenser moins...

L'exemple de l'eau de boisson est frappant : les Français disposent en général d'une eau de qualité au robinet – un luxe que beaucoup de Terriens leur envient – au prix incroyablement bas de 0,002 euro le litre. Or, ils sont de plus en plus nombreux (+ 12% de consommation chaque année) à ache-

### Du produit au déchet

Lorsque nous achetons une machine à laver, en plus du service qu'elle nous offre, nous payons la matière qui la compose. Lorsqu'elle tombe en panne, subitement elle n'a plus de valeur, alors que le métal et le plastique sont toujours en l'état. Ces derniers tombent dans la famille des déchets dont on se débarrasse car ils n'ont plus d'utilité, et n'intéressent personne, sauf le bricoleur.

Le même principe vaut pour une bouteille d'eau, dont le prix intègre le coût de l'emballage. Cet emballage qui a un prix lorsque nous l'achetons n'a subitement plus de valeur une fois que l'eau est bue. Et pourtant le pétrole et ses produits dérivés (dont le plastique est issu) ne sont pas réputés bon marché !

Extrait de notre-planete.info



Cet emballage, une fois utilisé, n'a subitement plus de valeur.

ter de l'eau en bouteilles qui coûte environ 100 fois plus cher, tout en produisant des déchets et en induisant une consommation supplémentaire d'énergie !

## Exemple

Boire de l'eau du robinet permet d'économiser en moyenne une bouteille plastique par personne et par jour et... 45 à 90 euros par an, sans oublier la corvée du transport.

### Coût du traitement des déchets

- ◆ Collecte hebdomadaire de journaux-magazines, papiers-cartons, plastiques et métaux :
- ◆ 205 €/tonne en habitat individuel
- ◆ 137 €/t en habitat collectif ou centre-ville.
- ◆ Collecte des déchets ménagers :
- ◆ 68 €/t par tonne en habitat individuel
- ◆ 54 € en habitat collectif ou centre-ville
- ◆ Collecte du verre en apport volontaire : environ 30 €/t
- ◆ Incinération : entre 68 €/t pour des installations de grande capacité et 137 €/t pour de petites installations

Les emballages inutiles nous coûtent cher. Leur prix de revient est évidemment inclus dans celui des produits que nous achetons. De plus, nous les payons une deuxième fois, au moment de leur élimination, sous forme de taxes, de redevances ou d'impôts. Le même type de calcul pourrait être fait avec les articles jetables à usage quotidien.

## On peut agir sur les habitudes et les choix de consommation

Il suffit souvent de modifier quelques habitudes, de mieux choisir ce qu'on achète, pour réduire ses déchets. C'est l'« écologie du panier à provisions » !

Si l'on en croit l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement, « dans notre économie de marché, chaque individu, chaque comportement, chaque achat envoie un signal qui se solde par l'apparition ou la disparition de certains produits. Pour que davantage de produits soient plus favorables à l'environnement, le consommateur a le pouvoir d'en-

voyer les bons signaux... Comme, par exemple, être attentif à la façon dont sont emballés les produits, ou encore acheter selon ses besoins pour limiter le gaspillage alimentaire, préférer des produits issus du commerce équitable, de la seconde main, labellisés, etc.

« Chacun d'entre nous a intérêt à réfléchir avant d'acheter, à s'informer sur les produits afin de déterminer ce qui correspond effectivement à ses besoins. C'est toute la difficulté d'arriver à faire la part des choses entre l'utile et le futile quand producteurs et distributeurs proposent une variété de produits chaque jour plus étendue, des emballages plus attractifs les uns que les autres, des gadgets... Cette diversité, associée à une forte pression publicitaire, est la cause de gaspillages énormes en ressources naturelles et engendre une quantité importante de déchets à gérer.

« Seules, la législation, les lois, les obligations ne peuvent venir à bout de tout, surtout dans un pays démocratique qui souhaite avant tout préserver la liberté de choix individuelle. Mais pour choisir, il faut être informé. Or trop souvent la seule « information » se résume aux messages publicitaires qui inondent notre quotidien. »

### Caddie écologique vs caddie classique : verdict indiscutable

L'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement a réalisé une petite expérience : une dizaine de produits de consommation courants ont été achetés en version « classique » et en version « écologique ». Le résultat est sans appel : le caddie écologique vous fait gagner 5,7 € et 866 g de déchets !

#### Produits classiques

	Déchets	Prix (en euros)
Lessive en poudre (18 lessives)	172 g	6,42
Yaourts cartonnés	40 g	1,71
Biscuit portion individuelle	53 g	1,49
6 canettes de bière de 25 cl	166 g	2,45
Filets de maquereaux cartonnés	22 g	1,46
Adoucissant 4 l	153 g	4,19
Lingettes*	414 g*	3,2
Pot de talc 100 g	35 g	2,45
3 sacs jetables	2 g	-
<b>Total</b>	<b>1 057 g</b>	<b>23,37</b>

\* Ajouter 100 g si la boîte n'est pas réutilisée pour les recharges

#### Produits « moins de déchets »

	Déchets	Prix (en euros)
Lessive en tablettes (18 lessives)	100 g	5,92
Yaourts seuls	20 g	1,78
Biscuits en paquet	8 g	1,02
6 bières en bouteilles consignées de 25 cl	-	1,93
Filets de maquereaux seuls	20 g	1,31
Adoucissant concentré (1 l = 4 l)	37 g	2,95
Lavette	-	1,21
Talc recharge 100 g	6 g	1,46
2 sacs réutilisables	-	0,15
<b>Total</b>	<b>191 g</b>	<b>17,67</b>



A demeure dans le coffre de la voiture : la caisse pliable.

## Exemple

En deux ans, la Ville de Dilbeek, près de Bruxelles, a réussi à réduire de 65 % sa production de déchets en appliquant le principe pollueur-payeur. Chaque foyer paye une facture proportionnelle au volume des déchets non recyclables qu'il produit. Sous la pression des associations environnementales, cette ville de 38 000 habitants a adopté différentes mesures : collecte sélective en porte à porte, sacs poubelle payants et obligatoires pour les déchets non recyclables, réduction des emballages en concertation avec les écoles et les commerçants, etc.

## Les bons choix pour jeter moins

Le produit que vous achetez (ou le sac que vous utilisez en faisant vos courses) n'est pas nécessairement appelé à devenir un déchet !

### Qualité n° 1 : réutilisable

Bannissez autant que faire se peut les objets jetables, à usage unique. Comble de l'objet jetable : le sac plastique. Chaque année, en France, nous utilisons plus de 17 milliards de « sacs de caisse ». S'il est utile d'en avoir quelques uns pour les poubelles de salle de bain ou de cuisine, la grande majorité de ces sacs, dès le retour des courses, finit à la poubelle. Ils ne sont pas recyclés.

Il suffit souvent d'un peu d'organisation pour s'en passer. A chacun de trouver la solution qui lui convient le mieux.

**Les sacs réutilisables** : toutes les chaînes de supermarchés en distribuent contre une somme modique. Ils sont très résistants et, une fois usés, vous pouvez en général les échanger gratuitement. Bien plié, un tel sac prend peu de place dans le sac à main ou la boîte à gants de la voiture. **Le filet à commissions** remplira le même usage.

**Les caisses pliables** : très pratiques, à ranger dans le coffre d'une voiture. Il suffit de les déplier pour y transférer ses commissions directement du caddie au coffre sans avoir besoin de passer par des sacs en plastique. **Des caisses en carton ou en bois** de récupération peuvent de cette manière là aussi connaître une seconde vie.

**Les sacs à dos, caddies ou paniers** peuvent remplacer les sacs en plastique tout en étant souvent plus confortables.

**Pour les petits achats**, refusez poliment les sacs jetables qui vous sont proposés. La boîte de médicament se glissera facilement dans une poche ou dans le sac, et la bouteille de vin achetée au dernier moment à l'épicerie du coin peut être gardée en main jusqu'à la maison.

### Qualité n° 2 : vendu au détail

Le fromage, la viande, le poisson, la charcuterie, les fruits et légumes, bref presque tout l'alimentaire, peuvent être achetés au détail, « à la coupe », sans barquette de polystyrène ni film plastique transparent. L'eau de boisson elle-même est disponible... au robinet. En ce qui concerne les produits qui ne sont pas présentés en vrac, préférez ceux qui sont en conditionnement simple (sans suremballage), ou bien en gros conditionnement : une boîte de 500 g de riz produit moins de déchets d'emballages que deux boîtes de 250 g. Attention aux portions individuelles génératrices de beaucoup d'emballages !



Presque tout l'alimentaire peut être acheté sans préemballage.



La calculatrice solaire fonctionne sans pile.

### Qualité n° 3 : durable et réparable

C'est valable notamment pour les appareils électroménagers ou hi-fi, les machines de jardinage, l'habillement, les chaussures... Favorisez les marques qui tablent sur la solidité de leurs produits. Achetez à des professionnels, qui vous aideront à faire les bons choix en fonction de vos besoins et vous renseigneront sur l'existence de pièces détachées et les possibilités de réparation.

Faute de pouvoir continuer à utiliser un vêtement, un meuble ou un appareil encore en état, confiez-le à une organisation caritative comme Emmaüs, le Secours populaire, la Croix-Rouge..., qui en assurera la revente. A l'inverse, si vous recherchez de tels objets d'occasion à bon compte, adressez-vous aux mêmes organismes, qui organisent des ventes. Ou bien fréquentez les vide-grenier, « foires à tout » et autres marchés aux puces : on y fait encore des affaires en matière de livres, vélos, jouets, vêtements d'enfants...

### Qualité n° 4 : rechargeable

La recharge est un produit conditionné dans un emballage plus simple et plus léger que l'emballage classique. Elle concerne, outre les traditionnelles cartouches d'encre pour stylos, les lessives liquides, les assouplissants, les produits d'entretien et les produits cosmétiques (shampoings, savons liquides, cotons-tiges, talc, etc.).



Une telle lampe peut être rechargée jusqu'à 1 000 fois.

Par ailleurs, les piles et lampes torches rechargeables peuvent être rechargées jusqu'à 1 000 fois. Compte tenu de leur durée de vie, elles reviennent jusqu'à 30 fois moins cher, coût du chargeur compris, que les piles jetables.

### Qualité n° 5 : fonctionnant sans piles

Vérifiez, avant de vous résigner à acheter une montre, une balance, une calculatrice, un poste de radio ou autre petit appareil électrique fonctionnant sur piles, qu'il n'en existe pas une version mécanique ou solaire, ou à brancher sur le secteur grâce à un transformateur.

Pour les baladeurs et les jouets, utilisez des piles rechargeables nickel-métal-hydrure (NiMH). Elles fournissent une bonne tension, n'ont pas de « mémoire de charge » et sont peu polluantes. N'utilisez plus les piles rechargeables nickel-cadmium (NiCd), très répandues, car outre qu'elles se déchargent rapidement, elles renferment beaucoup de cadmium, un métal très toxique.

Avant de jeter un objet, vérifiez s'il ne contient pas de pile. Ne jetez jamais les piles ou accus dans la nature, ni dans la poubelle. Déposez-les dans un point de vente, qui a l'obligation de collecter les piles usagées.



**Qualité n° 6 : concentré**

A volume égal, un produit concentré réclame moins d'emballages qu'un produit classique. Vous trouverez sous cette forme des lessives, des assouplissants, des produits de nettoyage des vitres... Vous les reconnaîtrez à leur appellation évocatrice : « concentré », « compact », « micro », « perles », « ultra », « super », « liquits », « 1 l = 4 l », « liquitabs », « capsules », etc.

Attention : par définition, un produit concentré doit être dilué avant usage.

**Qualité n° 7 : recyclable ou recyclé**

Le caractère recyclable d'un produit est repérable grâce à un petit logo. Attention : cela ne signifie pas que le produit est effectivement recyclé, mais qu'il peut l'être et que le fabricant s'est acquitté d'une taxe auprès d'Eco-Emballages, organisme qui participe au financement du recyclage des emballages.

Acheter des produits recyclés est une façon d'encourager le recyclage des déchets : si le papier recyclé est bien connu, ce n'est pas encore le cas pour d'autres produits comme les vêtements et les trousseaux d'écolier en « polaire » (plastique recyclé) ou les panneaux isolants en liège.

« Recyclable »  
ne veut pas dire  
« recyclé ».



**Qualité n° 8 : utile**

Gare aux gadgets et autres « cadeaux Bonux » !

**Mais que fait le gouvernement ?**

« Agir, oui, mais pas tout seul... » C'est sans doute ce que vous pensez, comme une majorité de Français. Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD) s'est justement donné comme objectif de « parvenir à découpler la croissance du volume des déchets de la croissance de l'activité économique [et de] stabiliser d'ici à 2008 la production de déchets ».

« Tous les acteurs sont concernés, martèle le MEDD, les particuliers, les collectivités ou des entreprises, que ce soit au niveau de la production (écoconception) que de la consommation (achat, utilisation, gestion domestique). »

Le plan du MEDD préconise l'accord volontaire plutôt que la réglementation. Deux chantiers emblématiques doivent servir de fil rouge à la campagne nationale de sensibilisation lancée en 2004 : la diminution des sacs de caisse et la mise au point du dispositif « stop-pub » pour refuser les imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres. Pour les consommateurs, une norme imposant la mention de la durée de vie du produit, de nouveaux produits écolabellisés, et un guide pratique de la consommation responsable sont prévus.

Afin de donner l'exemple, l'Etat doit adopter un plan pour diminuer de 5 % sur cinq ans la production de déchets des administrations.

Au niveau européen, le 6<sup>e</sup> programme d'action en matière d'environnement affirme clairement que la priorité sera donnée à la prévention des déchets pour agir d'abord sur les volumes et la toxicité des déchets produits.

**Etes-vous « alterconsommateur » ?**

Une tendance se manifeste depuis quelques années : le rejet de la consommation de masse, de la nouveauté pour la nouveauté, des packagings inutiles. Pour la première fois depuis dix ans, les ventes de produits de grande consommation sont en baisse. Une frange de 15 à 25 % de la population utilise de préférence des produits recyclés, et se déclare prête à payer plus pour des produits qui respectent l'environnement. Ces « alterconsommateurs » représentent désormais un pouvoir économique qui peut obliger les entreprises à revoir leurs stratégies.

**Que fait la grande distribution ?**

La Fédération des entreprises du commerce et de la distribution, qui rassemble les plus grandes enseignes du secteur, a manifesté récemment

la volonté de sensibiliser les consommateurs aux caisses en les invitant à ne prendre que les sacs dont ils ont besoin et à ne pas les jeter n'importe où, mettre en évidence les solutions alternatives et développer de nouvelles technologies comme les sacs biodégradables. Une telle initiative pourrait permettre une diminution de 15 à 25 % du nombre de sacs en trois ans.



Sac réutilisable ou sac jetable : à vous de choisir.



**Adresses utiles sur l'Internet**

Actions de prévention  
[www.actionconsommation.org](http://www.actionconsommation.org)  
[www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)  
[www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)  
[www.ciele.org](http://www.ciele.org)

Information sur les déchets  
[www.cniid.org](http://www.cniid.org)  
[www.notre-planete.info](http://www.notre-planete.info)  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Dons de vêtements, jouets, meubles, etc.  
[www.secourspopulaire.asso.fr](http://www.secourspopulaire.asso.fr)  
[www.emmaus-france.org](http://www.emmaus-france.org)



*Achetez Mieux  
jetez Moins!*

Campagne de réduction des déchets menée par le Ciele dans la région de Rennes.

« Connaitre pour agir » est une publication de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Cloître des Pénitents, 8, allée Daniel-Lavallée, 76000 Rouen.  
 Texte et photos : J.-P. Thorez / AREHN.  
 © AREHN, 2004. Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation de l'éditeur.